

AFFAIRES JURIDIQUES

SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026 À 12H45
Salle des Synodes

VERIFICATION DU QUORUM

Le vendredi 5 mai 2026, le Conseil municipal s'est réuni en session extraordinaire, par convocation en date du 28 mai 2026.

Sous la présidence de M. Bertrand MALQUIER, Maire.

Présents :

ALAUX Sylvie, BELART Xavier, BEYLERIAN Vincent, BONNAFOUS-AUGE Christine, BOUDIAF Sadek, BOUISSET Cyrielle, BREHON Bruno, CALMON Julien, CESAR Jean-Paul, CHESNEL Christian, COURRIERE-CALMON Sophie, COUSIN Sylvie, DE CORNELISEN Françoise, DUEZ Sylvie, DUIN-MOYA Marie-Pierre, FALCON Frédéric, FENATEU Céline, LUQUE Corinne, MALQUIER Bertrand, MALRIC Coralie, MANFREDI Corinne, NAVARRO Alban, PANIZZUTTI Sandrine, PENET Yves, PONS-PELOFY Sophie, RAME Texxy, RAPINAT Évelyne, REGIS-BROUSSON Véronique, ROBIN Florian, SAINTE-CLUQUE Nicolas, SAUZEL-MARY Anhès, SINFREU Rodolphe, VICO Alain, VIENNE Sylvain, VITASSE Florence

Absents ayant donné procuration :

AGUERA Aurélie (à VITASSE Florence), ALVAREZ Jean-Michel (à BELART Xavier), BARDY Patrick (à BOUDIAF Sadek), BELLOTTI Emma (à ALAUX Sylvie), EL HAMDANI Kaltoum (à SAINTE-CLUQUE Nicolas), GIARDINA Vincenzo (à SAUZEL-MARY Anhès), GUENFICI Alexandre (à CESAR Jean-Paul), LEBESSOU Claude (à COUSIN Sylvie), MASSON Guillaume (à VIENNE Sylvain), THIVENT Viviane (à BREHON Bruno)

Absents excusés :

Secrétaire de séance, élu selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Mme Évelyne RAPINAT

SOMMAIRE

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026.....	2
2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	3
3 - SPORTS - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU RACING CLUB NARBONNAIS.....	3

La séance est ouverte à 13h00

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, des auxiliaires au secrétaire sont proposés et désignés en les personnes de M. Ludovic JUGE – DGS, M. Jean-Roch HERAIL – DGA, M. Stéphane CARNERO et Mme Aurélie VITAL – Direction du cabinet, Mme Olivia RAGON – Directrice du pôle Finances, Mme Émilie NICOLAS – Directrice du pôle Administration Générale, Mme Marlène MONTAGNE et M. Thierry BARRIERE

Monsieur le Maire.- Nous passons à la deuxième séance du Conseil municipal du 5 juin 2026 et je vais refaire l'appel de vos noms pour vérification du quorum. En élection du secrétaire de séance, je vous propose d'élire Mme Évelyne RAPINAT. Qui est contre? Qui s'abstient?

Le Conseil adopte à l'unanimité.

(Évelyne RAPINAT est désignée secrétaire de séance.)

Les mêmes personnes que je vous ai citées, conformément aux articles du CGCT, sont auxiliaires au secrétaire de séance.

1 - AFFAIRES JURIDIQUES - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions?

Monsieur Christian CHESNEL.- Vote du point 6 concernant le renouvellement de la mise à disposition d'un agent auprès de l'ACAD. Je vous avais demandé pourquoi on rétrocédait. Vous avez expliqué par une petite réponse historique qui était intéressante. Quand je vous ai demandé si ce n'est pas gênant que la Directrice de l'établissement soit de la mairie, vous m'avez répondu : ce n'est pas la Directrice, c'est la Présidente Mme GUIRAUD. Par contre, quand je reprends la convention de cette personne, je m'aperçois que c'est un adjoint administratif principal pour exercer les fonctions de Directrice de l'association.

Monsieur le Maire.- Non, Mme GUIRAUD est la Présidente et Carole FONTERAILLE est la Directrice.

Monsieur Christian CHESNEL.- Oui, mais la question était justement si ce n'était pas gênant d'avoir la Directrice dans le directoire voire au niveau de la mairie...

Monsieur le Maire.- Elle n'est pas dans le directoire de la mairie! Elle est détachée au sein de

l'ACAD.

Monsieur Christian CHESNEL.- D'accord, mais enfin... Quand même! Je voulais savoir si l'ACAD n'était pas utilisée un peu comme un service municipal.

Monsieur le Maire.- Posez-leur la question, cela leur fera plaisir. Il y a 1100 adhérents à l'ACAD!

Monsieur Christian CHESNEL.- Si cela peut être corrigé parce qu'elle est Directrice. Sinon pas d'autres questions.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ou des interventions? Elle est Directrice de l'ACAD depuis 20 ans minimum, si ce n'est pas 25 ans. On passe au vote.

Votants : 45
Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

2 - AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 45
Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

3 - SPORTS - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU RACING CLUB NARBONNAIS

Sadek BOUDIAF

Monsieur Sadek BOUDIAF.- Merci, Monsieur le Maire. Bonjour, à tous. Le Racine Club Narbonne est bien plus qu'un club de rugby, c'est une institution narbonnaise, un symbole de résilience et de passion pour des générations de supporters. Ce club a connu et relevé tous les défis qui se sont présentés à lui. Après des années de succès en première division dans les années 1970 et 1980, le RCN a connu des périodes difficiles : des relégations successives, des tensions dans la gouvernance du club et des défis financiers qui ont mis à l'épreuve sa survie. Pourtant, grâce à l'engagement sans faille des dirigeants actuels, de ses joueurs et de ses bénévoles, le RCN a su se relever, reconstruire une équipe compétitive et retrouver, saison après saison, le chemin de l'excellence. Le titre de Champions de France obtenu cette année, synonyme de montée en Pro D2, marque un tournant historique pour le club. Le RCN contribue directement au rayonnement de Narbonne, à son attractivité et à la fierté de ses habitants et, même au-delà, à l'échelle de l'agglomération, du département et de la région. Le RCN incarne les valeurs de dépassement de soi, de solidarité et d'ancrage territorial, valeurs que la Ville de Narbonne souhaite soutenir et mettre en avant. Ce succès est le fruit d'un travail collectif, d'une fidélité sans faille et d'une ambition partagée par l'ensemble des acteurs du club.

Dans ce contexte, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle au RCN d'un montant de 300 000 € afin de récompenser le titre obtenu et de l'accompagner à construire les fondations de son maintien dans l'élite française. Aussi, je propose d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle auprès de la SAS Racing Club Narbonnais d'un montant de 300 000 €.

Monsieur le Maire.- Y a-t-il des questions? On passe au vote.

Votants : 45
Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil adopte à l'unanimité.

Monsieur le Maire.- Le Conseil municipal est clos. L'ensemble des personnes a signé les différents procès-verbaux? La feuille tourne encore donc ne partez pas sans avoir signé. La séance est clôturée et je vous rappelle que le prochain Conseil municipal aura lieu jeudi 11 juin, ici même à 18h30. On vous l'avait déjà annoncé, une collation est préparée derrière pour ceux qui enchaînent et qui travaillent par la suite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h05

Signature du Secrétaire de Séance
Évelyne RAPINAT



Signature du Maire
Bertrand MALQUIER



AFFAIRES JURIDIQUES

SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026 À 12H30
Salle des Synodes

VERIFICATION DU QUORUM

Le vendredi 5 mai 2026, le Conseil municipal s'est réuni en session extraordinaire, par convocation en date du 28 mai 2026.

Sous la présidence de M. Bertrand MALQUIER, Maire.

Présents :

ALAUX Sylvie, BELART Xavier, BEYLERIAN Vincent, BONNAFOUS-AUGE Christine, BOUDIAF Sadek, BOUISSET Cyrielle, BREHON Bruno, CALMON Julien, CESAR Jean-Paul, CHESNEL Christian, COURRIERE-CALMON Sophie, COUSIN Sylvie, DE CORNELISSEN Françoise, DUEZ Sylvie, DUIN-MOYA Marie-Pierre, FALCON Frédéric, FENATEU Céline, GARANCHON Guillaume (remplaçant GIARDINA Vincenzo), LUQUE Corinne, MALQUIER Bertrand, MALRIC Coralie, MANFREDI Corinne, NAVARRO Alban, PANIZZUTTI Sandrine, PENET Yves, PONS-PELOFY Sophie, RAME Texxy, RAPINAT Évelyne, REGIS-BROUSSON Véronique, ROBIN Florian, SAINTE-CLUQUE Nicolas, SAUZEL-MARY Anhès, SINFREU Rodolphe, THIVENT Viviane, VICO Alain, VIENNE Sylvain, VITASSE Florence

Absents ayant donné procuration :

AGUERA Aurélie (à VITASSE Florence), ALVAREZ Jean-Michel (à BELART Xavier), BARDY Patrick (à BOUDIAF Sadek), BELLOTTI Emma (à ALAUX Sylvie), EL HAMDANI Kaltoum (à SAINTE-CLUQUE Nicolas), GUENFICI Alexandre (à CESAR Jean-Paul), LEBESSOU Claude (à COUSIN Sylvie), MASSON Guillaume (à VIENNE Sylvain)

Absents excusés :

Secrétaire de séance, élu selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :
M. Jean-Paul CESAR

SOMMAIRE

1 - ÉLECTION AU SÉNAT - PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DE 34 DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES ET 18 SUPPLÉANTS.....	2
--	---

La séance est ouverte à 12h30



Narbonne
AU CŒUR DES POSSIBLES

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, des auxiliaires au secrétaire sont proposés et désignés en les personnes de M. Ludovic JUGE – DGS, M. Jean-Roch HERAIL – DGA, M. Stéphane CARNERO et Mme Aurélie VITAL – Direction du cabinet, Mme Émilie NICOLAS – Directrice du pôle Administration Générale, Mme Marlène MONTAGNE et M. Thierry BARRIERE

Monsieur le Maire.- Mesdames, Messieurs, si le voulez bien, nous allons ouvrir cette séance extraordinaire du Conseil municipal du 5 juin. Cette première séance sera suivie, une fois la clôture de ces élections pré sénatoriales, d'un second Conseil municipal. Avant de procéder à l'appel de vos noms, je précise que Vincenzo GIARDINA ne peut être ni membre du collège électoral ni participer à l'élection des délégués supplémentaires et suppléants. Il est ainsi remplacé par le candidat de nationalité française venant immédiatement après le dernier candidat élu de la liste sur laquelle il s'est présenté. Il s'agit donc – assis sur la première rangée – de Guillaume GARANCHON qui prendra part à ce vote.

(M. Vincenzo GIARDINA ne prend pas part au vote, remplacé par M. Guillaume GARANCHON.)

Je précise également que Frédéric FALCON en qualité de Député et de Conseiller municipal participera au choix des délégués supplémentaires, mais ne participera pas à l'élection – comme Vincenzo GIARDINA – des élections sénatoriales et il sera remplacé par son représentant.

(M. Frédéric FALCON ne prend pas part au vote, remplacé par M. Christian CHESNEL.)

Je vais faire l'appel de vos noms. Le quorum est atteint. Certains auraient des procurations qui n'ont pas été mentionnées au bureau des élections? Non. Comme secrétaire de séance, je vous propose la candidature de M. Jean-Paul CESAR. Qui est contre? Qui s'abstient?

Le Conseil adopte à l'unanimité.

(M. Jean-Paul CESAR est désigné secrétaire de séance.)

Le seul point à l'ordre du jour est l'élection au Sénat.

1 - ÉLECTION AU SÉNAT - PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DE 34 DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES ET 18 SUPPLÉANTS

Bertrand MALQUIER

Monsieur le Maire.- Au vu de la tenue de cette élection, vous êtes invités à venir déposer la liste des candidats à cette élection, ce que vous avez déjà fait. Cette liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe, ce qui a été vérifié également. Je vous rappelle que cette élection se déroulera sans débat et à bulletin secret, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. On va mettre en place un bureau électoral que je vais présider – c'est la loi – composé de deux membres parmi les plus expérimentés :

Mme Évelyne RAPINAT
Mme Sylvie ALAUX

Et de deux membres parmi les plus fougueux :

M. Texxy RAME
M. Alban NAVARRO

Déroulement du scrutin : les bulletins de vote ainsi que les enveloppes vous ont été distribués donc



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

pensez à utiliser deux enveloppes, si vous détenez une procuration. Le scrutin est ouvert et pour faciliter ce scrutin j'invite les plus jeunes à venir scruter et M. Thierry BARRIERE également. Pour être plus rapide, vous ne bougez pas, on appellera vos noms et l'urne se présentera à vous. Vous avez dans la pochette une enveloppe et les bulletins.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(Le bureau de vote procède au dépouillement.)

Votants : 45

Bulletins dans l'urne : 45

Liste Nouveau Narbonne : 36

Liste Une Énergie pour Narbonne : 5

Liste Narbonne en Grand : 4

Monsieur le Maire.- Ce qui donne :

28 délégués supplémentaires pour la liste Nouveau Narbonne
3 délégués supplémentaires pour la liste Une Énergie pour Narbonne
3 délégués supplémentaires pour la liste Narbonne en Grand

15 délégués suppléants pour la liste Nouveau Narbonne
2 délégués suppléants pour la liste Une Énergie pour Narbonne
1 délégué suppléant pour la liste Narbonne en Grand.

Sont élus en tant que délégués supplémentaires pour la liste Nouveau Narbonne :

Nicolas BOYER

Anne-Marie BRETTE

Alban TURPIN

Aurore BREL

Olivier DIAZ

Sandy CORSALETTI

Marc MENETRIER

Nadia SADNI

Jean-Claude JULES

Sylvie SALA PECH

Jean-Jacques CASTELLAR

Nathalie CALMON

Nicolas FOUNT

Brigitte FIGUERAS

Guy CLERGUE

Christine DAUZATS

Henri JOULIA

Anne-Marie YVORRA

Hugues MOULY

Nadine PALAYSI

Albert TAIX

Anne TAIX

René AURIACH

Brigitte MIRADA

Gregory ROURES

Tory CHAURAY

Lionel CRUZ

Dominique MARTIN-LAVAL



Narbonne

AU CŒUR DES POSSIBLES

En suppléants :

Sébastien NEVEUX
Nicole MOURET
Marc SANCHEZ
Christiane PORCEDDU
Christian VIGNOZZI
Martine COURREGES
Claudine LOPEZ
Jean-Louis TRICOIRE
Christiane FABRY
Denis LENHARDT
Yvonne COUSTAL
Roland GAUTIER
Marie-Hélène MIRA
Ludovic JEAN
Marie-Hélène BUSQUES

Pour la liste Une Énergie pour Narbonne sont élus en tant que délégués supplémentaires :

Éric ERHART
Sarah MARTEL
Charles-Sébastien MERCIER

En suppléants :

Camille BORNICHE
Francis ROUSSELOT

Pour la liste Narbonne en Grand sont élus en tant que délégués supplémentaires :

Pierre RIVET
Claude MAZAURY
Mafoud BERKANE

En suppléant :

Gisèle NACONASKI

Monsieur le Maire.- Cette séance du Conseil municipal est terminée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00

Signature du Secrétaire de Séance
Jean-Paul CESAR

Signature de M. le Maire
Bertrand MALQUIER